

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Animation économique	516

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1/ Soutien au plan d'actions 2020 de l'Agence régionale

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 14 876 640 € dans le cadre du marché avec la Société Publique Régionale (Agence Régionale) au titre du plan d'actions 2020,

2/ Manifestations à caractère économique

ATTRIBUE

une subvention de 12 000 € sur une dépense subventionnable de 70 000 € HT à la société DAHER AEROSPACE (41) pour la tenue du salon SAMPE à Nantes,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 12 000 €,

APPROUVE

la dérogation aux articles 12 et 13 du règlement budgétaire et financier s'agissant des modalités de versement de la subvention,

APPROUVE

les termes de la convention attributive présentée en 2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante,

3/ Etudes et audits

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 40 000 € venant compléter les affectations de 50 000 € et de 45 000 € votées en Cp de mai et de septembre 2018, sur l'opération 18D04517, pour la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre de l'action de la Région,

4/ Recruter un Volontariat Territorial en Entreprise pour soutenir le plan de modernisation des PME industrielles

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide au recrutement d'un Volontariat Territorial en Entreprise sur des fonctions stratégiques dans une PME industrielle des Pays de la Loire,

APPOUVE

les termes du règlement d'intervention correspondant figurant en 4 annexe 1 dérogatoire aux articles 12 et 13 du Règlement Budgétaire et Financier.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs